



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE PROMOTION DE L'ACTIVITÉ TRANSMANCHE

SEANCE DU 23 JUIN 2025
PRE-CONVOCATION EN DATE DU 12 MAI 2025
CONVOCATION EN DATE DU 16 JUIN 2025

DELIBERATION N°2025/CS/06/03

**CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CONCESSION DE SERVICES) RELATIF À
L'EXPLOITATION DE LA LIAISON MARITIME DIEPPE-NEWHAVEN – AVENANT N°7**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT);
Vu les arrêtés préfectoraux des 19/11/2000 et 11/10/2024 ;
Vu les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Les propositions du Président entendues ;
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres ;

Vu le code de la commande publique notamment ses articles L3135-1, L3135-2 et R3135-1 à R 3135-10 relatifs à la modification du contrat de concession,

Vu le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la liaison maritime Dieppe-Newhaven du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, conclu avec DFDS Seaways le 15 novembre 2022 et modifié par 6 avenants,

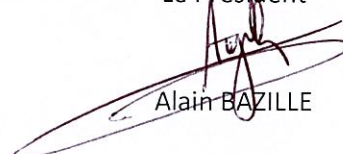
Considérant la nécessité de répondre aux nouveaux besoins des usagers, le délégataire propose de mettre en place des cabines permettant l'accueil des animaux domestiques,

Considérant que de telles cabines requièrent un nettoyage spécifique, le coût d'entretien s'en trouve affecté et nécessite une ligne de prix spécifique,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la mise en place de cabines accueillant des animaux domestiques ;
- D'autoriser la modification de la grille tarifaire telle que proposée par DFDS Seaways ;
- D'autoriser la signature de l'avenant n°7, ci-annexé.

Le Président


Alain BAZILLE

**Contrat de délégation de service public (concession
de services) relatif à l'exploitation de la liaison
maritime Dieppe-Newhaven
(R2022-01T)**

AVENANT n°7

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le SYNDICAT MIXTE DE PROMOTION DE L'ACTIVITE TRANSMANCHE

Établissement Public de type Syndicat Mixte Ouvert, domicilié à l'Hôtel du Département de la Seine-Maritime, Quai Jean Moulin, 76 101 ROUEN Cedex.

Autorité délégante du Service.

Dûment représenté par Monsieur Alain BAZILLE, Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes par délibération n° 2025/CS/06/03 du 23 juin 2025.

Ci-après dénommé « le SMPAT »

D'une part,

ET

La Société DFDS Seaways, SASU au capital de 37.000€

dont le siège social est sis 7 Quai Gaston Lalitte - 76200 DIEPPE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dieppe sous le numéro 494 064 355 représentée par Monsieur Etienne MELLIANI, Directeur Général, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci-après dénommée « Le Déléataire»

D'autre part,

Ci-après dénommés collectivement « Les Parties »

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
1. MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE TOURISME	5
2. IMPACT FINANCIER ET PRISE D'EFFET DE L'AVENANT	5
3. ANNEXE AU PRESENT AVENANT	5

PRÉAMBULE

Un Contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation de la liaison maritime Dieppe - Newhaven a été signé le 15 novembre 2022 entre le SMPAT et la société DFDS Seaways, pour une prise d'effet du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Le 12 juillet 2023, les parties ont conclu un **avenant n°1** ayant pour objet :

1. La contractualisation de l'inventaire des biens en intégrant la liste actualisée au 31 décembre 2022 au sein de l'Annexe 2 du Contrat ;
2. La contractualisation de l'état des lieux formalisé par la Société Stellant expertise - GM CONSULTANT CONSEIL en l'intégrant au sein de l'Annexe 2 du Contrat ;
3. L'annexion du guide de la marque « Transmanche Ferries » cobrandée avec la marque « DFDS » (Annexe 4 du Contrat) ;
4. L'annexion de l'accord de responsabilité conjointe RGPD (Annexe 16 du Contrat) ;
5. Le régime de la taxe sur les salaires en fin de Contrat (article 36 du Contrat) ;
6. Le financement direct par le SMPAT de certains travaux de modernisation des navires (Annexes 7 et 8 du Contrat) ;
7. L'avancement de l'opération de travaux de silicone sur les Navires et des arrêts techniques (Annexe 8 du Contrat) ;
8. L'ajustement du plan de gestion technique des Navires (Annexe 8 du Contrat) ;
9. La modification du formulaire financier (Annexe 7 du Contrat), des articles 29 et 30 du Contrat ;
10. L'impact financier de l'avenant n°1.

Cet avenant a été notifié au délégataire le 19 juillet 2023.

Un **deuxième avenant** a été conclu le 24 avril 2024 avec pour objet :

1. L'annexion des nouveaux certificats d'enregistrement des marques ;
2. L'inscription au compte d'exploitation de la DSP3 des provisions d'indemnités pour départ en retraite déjà constituées pour les salariés n'ayant pas fait valoir leurs droits à la retraite au cours de la DSP2 ;
3. Les modalités de gestion des paiements des achats de quotas d'émissions de gaz (ETS)

Cet avenant a été notifié au délégataire le 22 mai 2024.

Un **troisième avenant** portant sur la modification de la grille tarifaire tourisme a été conclu le 26 juin 2024, et notifié le 15 juillet 2024.

Un **quatrième avenant** a été adopté par délibération du 14 octobre 2024 et signé le 04 novembre 2024, pour modifier la grille tarifaire des cabines et prendre en compte les nouveaux horaires de la traversée Newhaven-Dieppe en haute saison.

Un **cinquième avenant** a été adopté par délibération du 9 décembre 2024 et signé le 13 janvier 2025, pour modifier de la grille tarifaire tourisme individuels afin d'intégrer les prix des « capsules »/« pods » et de corriger une erreur matérielle à l'article 6.1 de l'avenant n°1 (sur l'indemnisation de la VNC lire 10 712 K€ - 7 591 K€ au lieu de 10 506 K€ - 7 113 K€).

Un **sixième avenant** a été adopté par délibération du 28 février 2025 et signé le 13 mars 2025 afin d'introduire dans le Contrat la prise en charge par le SMPAT des frais de raccordement électrique pendant les périodes de lay-by en France et à l'étranger et pendant les périodes d'arrêts techniques en France.

Il convient, en l'espèce, de conclure un **septième avenant** portant sur le sujet suivant :

1. MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE TOURISME

Suite au succès des cabines accueillant les animaux de compagnie rencontré sur les autres lignes exploitées par le délégataire et au nombre croissant des demandes des usagers sur la ligne Dieppe-Newhaven, le délégataire demande à dédier des cabines à l'accueil des animaux de compagnie (« pet friendly cabin ») et de créer en conséquence une ligne de prix dans la grille tarifaire Tourisme.

Une nouvelle grille annule et remplace la précédente grille contractualisée.

2. IMPACT FINANCIER ET PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant n'a pas d'impact financier sur le montant global du Contrat.

Le présent avenant prend effet dès sa signature par les parties, et pour toutes factures présentées à compter de cette date, et ce, quelle que soit la période de raccordement.

3. ANNEXE AU PRESENT AVENANT

Est annexée à l'avenant n°7 le document suivant :

- Grille tarifaire Tourisme Individuels

Fait à Rouen

Le

En deux exemplaires originaux,

Pour le SMPAT,
Monsieur Alain BAZILLE,
Président

Pour le Délégataire,
Monsieur Etienne MELLIANI,
Directeur général

DFDS SEAWAYS 2025 DIEPPE ROUTE

One Way Pricing	High		Spot Prices	Low		
	€	£		€	£	
Bicycle including 1 adult (child up to 15 years old 1/2 price, baby up to 4 years old free)	62.5 €	£58.0		31.5 €	£33.0	
Foot Pax (child up to 15 years old 1/2 price, baby under 4 years old free)	50.0 €	£40.0		39.0 €	£31.0	
Motorcycle including 1 adult	168.0 €	£130.0		39.0 €	£31.5	
Car (up to 1.85m x 5m)/Motobike and side car including 1 adult	306.0 €	£240.0		49.0 €	£41.5	
Car (1.86m to 2.2m x 6m) including 1 adult	350.0 €	£275.0		58.0 €	£48.5	
Car (2.21m to 2.7m and up to 7m)/Camper van (4m X 7m)/Minibus (4.2m X 7m)/Private van (4m X 6m) including 1 adult	390.5 €	£305.0		85.0 €	£68.0	
Car (2.7m to 4m and up to 10m) including 1 adult	396.5 €	£310.0		91.0 €	£73.0	
Camper van (4m X 10m)/Private van (4m X 7m) including 1 adult	402.5 €	£325.0		97.0 €	£78.0	
Caravan (up to 4m X 5m)	145.0 €	£120.0		64.0 €	£53.0	
Caravan (up to 4m X 8m)	186.0 €	£155.0		76.0 €	£63.0	
Trailer (up to 2m X 2m)	60.0 €	£48.0		29.0 €	£23.0	
Trailer (up to 4m X 5m)	145.0 €	£120.0		64.0 €	£53.0	
Trailer (up to 4m X 8m)	186.0 €	£155.0		76.0 €	£63.0	
Trailer (up to 4m x 14m)	374.0 €	£299.5		134.0 €	£107.0	
Additional vehicle pax (child up to 15 years old half price, baby up to 4 years old)	20.0 €	£16.0		10.0 €	£7.5	
Pet	25.0 €	£20.0		25.0 €	£20.0	
Priority boarding / disembarking	37.0 €	£30.0		12.5 €	£10.0	
5 day trip tariffs (per crossing)	High			Low		
	€	£		€	£	
Bicycle including 1 adult (child up to 15 years old 1/2 price, baby up to 4 years old free)	44.5 €	35.5		32.0 €	25.5	
Foot Pax (child up to 15 years old 1/2 price, baby under 4 years old free)	39.0 €	£31.0		25.0 €	£20.0	
Motorcycle including 1 adult	137.0 €	£108.0		35.0 €	£28.0	
Car (up to 1.85m x 5m)/Motobike and side car including 1 adult	242.0 €	£190.0		49.0 €	£41.5	
Car (1.86m to 2.2m x 6m) including 1 adult	286.0 €	£225.0		58.0 €	£48.5	
Car (2.21m to 2.7m and up to 7m)/Camper van (4m X 7m)/Minibus (4.2m X 7m)/Private van (4m X 6m) including 1 adult	326.5 €	£255.0		85.0 €	£68.0	
Car (2.7m to 4m and up to 10m) including 1 adult	332.5 €	£260.0		91.0 €	£73.0	
Camper van (4m X 10m)/Private van (4m X 7m) including 1 adult	338.5 €	£265.0		98.0 €	£78.0	
Caravan (up to 4m X 5m)	123.0 €	£102.0		51.0 €	£42.0	
Caravan (up to 4m X 8m)	150.0 €	£124.0		57.0 €	£47.0	
Trailer (up to 2m X 2m)	48.5 €	£43.0		22.0 €	£17.5	
Trailer (up to 4m X 5m)	116.0 €	£96.0		38.0 €	£32.0	
Trailer (up to 4m X 8m)	150.0 €	£124.0		57.0 €	£47.0	
Trailer (up to 4m x 14m)	290.0 €	£240.0		91.0 €	£75.0	
Additional vehicle pax (child up to 15 years old half price, baby up to 4 years old)	20.0 €	£16.0		10.0 €	£7.5	
Pet	25.0 €	£20.0	25.0 €	£20.0		
Priority boarding / disembarking	37.0 €	£30.0	12.5 €	£10.0		
cabin prices	High			Low		
	€	£		€	£	
Seven Sisters & Côte d'Albâtre						
Night cabin						
4 berth inside WC & shower/ and 2 berth disabled	116.00 €	£ 93.00		37.00 €	£30.00	
4 berth outside WC & shower	129.00 €	£ 103.00		44.00 €	£35.00	
Family and Deluxe cabin	236.50 €	£ 189.00		124.00 €	£99.00	
Business vabin	136.50 €	£ 109.00		61.00 €	£49.00	
Pet friendly cabin	186.00 €	£ 149.00		57.00 €	£46.00	
Day cabin						
4 berth inside WC & shower/ and 2 berth disabled	50.00 €	£ 40.00		37.00 €	£30.00	
4 berth outside WC & shower	56.00 €	£ 45.00		44.00 €	£35.00	
Family and Deluxe cabin	156.00 €	£ 125.00		124.00 €	£99.00	
Business cabin	74.00 €	£ 59.00		61.00 €	£49.00	
Pet friendly cabin	120.00 €	£ 96.00		57.00 €	£46.00	
Pods (capsules)	62.50 €	£ 50.00		25.00 €	£20.00	

20% off Newhaven-Dieppe crossings for students under 27, young people under 25, people over 60 & those with a disability card.